

2026-005

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 038-263805129-20260428-D2026_05-DE



Nombre de conseillers
en exercice : 13
Présents : 12
Pouvoir : 1
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

2026/05

OBJET

**Délégation de pouvoir du
conseil d'administration au
Président**

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-six,
Le vingt - huit avril 2026 à dix-huit heures quarante cinq,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S. de la commune de Montalieu-Vercieu,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle Jouvenet Mairie annexe,
sous la présidence du Maire, Président du CCAS,
Date de convocation du Conseil d'administration le vingt et un avril 2026

PRÉSENTS : Mesdames, Monique THÉVENOT, Isabelle GORCE, Laure JAVERLIAT, Sylvie LAROCHE, Michelle PERRON, Corinne POULET, Virginie YOUSNI-BRUSCOLINI ;

Messieurs, Christian GIROUD, Christian MARTIN, Jean-Michel PESSE, Maxime POULET, Patrick ROSSI.

EXCUSÉ(E)S : Madame Marie-Christine BARON (procuration à Michelle PERRON)

Madame Monique THÉVENOT a été élue secrétaire de séance.

Vu l'article R. 123-21 du Code de l'Action Sociale et des Familles autorisant le Conseil d'Administration à déléguer tout ou partie, et pour la durée de son mandat, les compétences à son Président ou à son Vice-président ou à son Vice-Président délégué,

Vu l'article R. 123-22 du même code ;

Vu l'article L.264-2 du code de l'action sociale et des familles relatif à la délivrance, le refus de délivrance et la résiliation des élections de domicile ;

Vu la délibération 2026/03 du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2026 déléguant au Président et à la Vice-Présidente certains pouvoirs ; Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2026 procédant à l'élection du (de la) Vice-Président(e) du CCAS

En conséquence il vous est proposé de donner délégation de pouvoirs par le conseil d'administration au président pour une durée du présent mandat du conseil d'administration dans les matières ci-après énumérées :

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré décide :

- Attribution des prestations dans des conditions définies par le conseil d'administration ;
- Conclusion et révision des contrats de louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- Préparation, passation, exécution et règlementation des marchés de travaux, fournitures et services qui peuvent être réglementairement passés selon la procédure adaptée en raison de leur montant ;
- Conclusion des contrats d'assurance ;

Envoyé en préfecture le 05/05/2026

Reçu en préfecture le 05/05/2026

Publié le 05/05/2026

ID : 038-263805129-20260428-D2026_05-DE

- Création des régies comptables nécessaires au fonctionnement du centre d'action sociale et des services qu'il gère ;
- Fixation des rémunérations et règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- Exercice au nom du CCAS des actions en justice ou défense du centre dans les actions intentées contre lui dans :
 - Les affaires pénales concernant les services du CCAS, son personnel ou ses équipements (agressions, effractions, vols, voies de fait,...),
 - Les affaires relevant du Tribunal Administratif en matière de personnel,
 - Les affaires relevant du Tribunal des Prud'hommes.
- Délivrance, refus de délivrance et résiliation des élections de domicile mentionnées à l'article L.264-2.

En cas d'absence ou empêchement du Président, délégation est donnée au (à la) vice-Président(e) dans les mêmes matières.

Conformément aux prescriptions de l'articles R.123-22 du code de l'Action Sociale et des Familles, le Président ou le(la) Vice-Président(e) devront, à chaque séance du conseil

d'Administration, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

Je vous demande donc, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir approuver ces propositions.

À l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la proposition qui lui est faite.

*Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour copie conforme.*

Le Président,
Christian GIROUD



Christian GIROUD
PRESIDENT du CCAS de
Montalieu Vercieu (263805129)
5 mai 2026